

Compte rendu
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2018 à 21h

Présents : SOULé Raphaëlle, André SICRE, Stéphane BARDOU, Marc LAURENS, Henri VIDAL, Jean-Pierre SICRE, Marc DEDIEU (procuration à Jean-Pierre SICRE), Nicolas PONCY (procuration à Marc LAURENS)

Absents excusés : Nicolas PONCY, Marc DEDIEU, Isabelle FABERT, Nathalie LOPES

Secrétaire de séance : SOULé Raphaëlle

Ordre du jour :

- PV de la séance du 05 octobre 2018
- Proposition de vente du terrain d'assiette pour l'usine d'embouteillage
- Mise en non valeur dette Fischman
- Demande autorisation de location licence IV débit de boisson
- Demande d'autorisation de modification budgétaire
- Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Régional des Pyrénées Ariégeoises en qualité de commune associée.
- Demande d'autorisation de dépose d'un dossier de subvention pour travaux de voirie.
- Demande d'autorisation de dépose d'un dossier de subvention pour rénovation logement ancienne gendarmerie.
- Demande d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2019 avant vote du budget primitif.
- Questions diverses

2 points supplémentaires sont rajoutés l'ordre du jour

- Autorisation convention avec la SNCF pour vente de billets de train
- Vente tracto-pelle

Le PV de la séance du 05 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre les terrains d'assiette pour l'installation d'une usine d'embouteillage d'eau, situés au lieu-dit « Saillens ».

Une mise en valeur de la dette de Mme Fischmann-Floris Jeanine a été votée à l'unanimité

Le conseil municipal a voté favorablement à l'unanimité la location à la commune la licence IV de débit de boissons

Une modification budgétaire a été présentée concernant le camping municipal ; elle a été acceptée à l'unanimité

Par 2 voix Contre, 1 abstention et 5 voix Pour, la commune adhère au Syndicat Mixte Régional des Pyrénées Ariégeoises en qualité de commune associée uniquement.

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux de voirie 2019, dans le cadre de la DETR (Etat), du FDAL (Département) et du FRI (Région)

Le conseil municipal autorise de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif.

Monsieur le maire est autorisé à signer une convention avec la SNCF pour la vente de billets de train auprès de l'agence postale lorsque celle-ci sera déplacée à l'ancien guichet de la gare.

Les membres du conseil municipal acceptent de vendre l'ancien tractopelle pour un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à doter la Régie Electrique municipale de la personnalité morale et de l'autonomie financière et d'adopter le projet de statut correspondant.

La séance est close à 22h15